

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand puis-je parler à quelqu'un de BGRS?

BGRS est en mesure d'offrir leurs services une fois que l'autorisation officielle de votre employeur a été reçue. Les réponses aux questions spécifiques concernant les avantages et les indemnités sont en fonction des renseignements contenus dans cette autorisation. Entre temps, nous vous invitons à consulter les informations affichées sur ce site, en particulier, la directive du PRIFC ainsi que la brochure de bienvenue.

Quand dois-je me préinscrire?

Sur réception de votre message d'affectation, allez à www.irp-pri.com afin de vous préinscrire, en gardant à l'esprit que jusqu'à cinq (5) jours peuvent s'écouler avant que votre employeur télécharge votre dossier auprès de BGRS.

De quoi ai-je besoin pour me préinscrire?

Vous aurez besoin d'un ordinateur avec une connexion internet, ainsi qu'un exemplaire de votre message d'affectation afin de vous préinscrire à www.irp-pri.com. Le système vous demandera d'inscrire vos renseignements en fonction de votre message d'affectation en portant une attention particulière à inscrire votre nom de famille ainsi que votre numéro de matricule (*sans espaces*) de façon identique aux données contenues dans votre message d'affectation.

La préinscription est-elle la même chose que l'inscription?

Une fois votre dossier autorisé par votre employeur, le système recoupe alors les renseignements transmis par votre employeur avec ceux inscrits lors de votre préinscription et votre code d'utilisateur et mot de passe vous seront acheminés par courriel. Vous serez alors en mesure d'achever le processus d'inscription.

Si vous ne recevez pas votre code d'utilisateur et mot de passe, veuillez consulter votre dossier de courrier indésirable.

- Veuillez noter que jusqu'à cinq (5) jours ouvrables peuvent s'écouler avant que votre dossier soit autorisé après la réception de votre message d'affectation.
- Si vous êtes un membre libéré, veuillez noter que vous devez contacter la section des libérations afin de déterminer votre domicile projeté avant de communiquer avec BGRS.

Que dois-je faire lorsque je reçois mon code d'utilisateur et mot de passe?

Une fois que vous avez reçu votre code d'utilisateur et mot de passe, achevez le processus d'inscription en inscrivant les renseignements requis sur le site Web protégé, auquel vous pouvez accéder à partir de www.irp-pri.com. Une fois l'inscription réussie, un courriel de confirmation vous sera envoyé et contiendra une liste des documents nécessaires qui doivent être transmis à BGRS avant votre première séance de planification.

Comment puis-je prendre contact avec BGRS pour fixer la date de ma première séance de planification?

Une fois l'inscription réussie, un conseiller de BGRS vous sera assigné et vous contactera dans les deux (2) jours ouvrables pour discuter de vos intentions de réinstallation et fixer la date de votre première séance de planification.

Que sont les fournisseurs participants et dois-je les utiliser?

Les tiers fournisseurs de services (TFS) participants sont des fournisseurs qui offrent des services spécialisés en conformité avec le PRIFC. Les TFS sont évaluateurs, inspecteurs en bâtiment, agents de recherche de logement, agents immobiliers et avocats/notaires. La politique d'ouverture du PRI vous donne la liberté de choisir n'importe quel TFS sans se soucier s'il figure au répertoire ou non, cependant, tous les fournisseurs doivent être «sans lien de dépendance » avec vous. Le remboursement des frais des TFS est soumis à des tarifs maximum établis.

Qu'est-ce qu'une transaction « sans lien de dépendance »?

Une transaction sans lien de dépendance est une transaction exécutée entre deux ou plusieurs parties sans lien selon l'Agence de revenu du Canada (ARC). À l'inverse, une transaction avec lien de dépendance est une transaction entre deux ou plusieurs parties liées. Les personnes liées comprennent les descendants directs ainsi que les conjoints ou les conjoints de fait, les frères, les sœurs et les beaux-parents. Les personnes liées comprennent également les membres de la famille non immédiate, notamment les cousins, les tantes, les oncles, les neveux et les nièces. Si un fournisseur est utilisé et qu'il n'est pas sans lien de dépendance, le remboursement de ses services n'est pas admissible.

Où puis-je trouver une liste des fournisseurs participants?

La liste des tiers fournisseurs de services (TFS) participants peut être consultée sur le site Web protégé. Une fois inscrit, vous aurez accès au répertoire. Il suffit de choisir votre type de fournisseur, la province et la ville où le service est requis. Veuillez contacter BGRS si vous ne trouvez pas de TFS dans votre région. Nous pouvons localiser un TFS le cas échéant.

De quelle façon mes tiers fournisseurs de service (TFS) seront-ils payés?

BGRS émettra le paiement au fournisseur participant en votre nom. Si vous choisissez un fournisseur non-participant, vous serez responsable de payer le fournisseur et de demander un remboursement auprès de BGRS. BGRS peuvent vous avancer les fonds nécessaires. Une fois qu'un reçu détaillé payé est obtenu du fournisseur, une réclamation peut être traitée jusqu'à concurrence du tarif maximum établi afin de compenser l'avance émise.

Dois-je avoir la permission de BGRS avant d'inscrire ma propriété pour la vente?

Nous vous recommandons fortement de consulter BGRS ainsi que de passer en revue la politique de réinstallation de votre employeur avant de prendre des engagements financiers. Il existe des tarifs maximum établis et des conditions d'admissibilité qui s'appliquent aux indemnités de vente.

Puis-je effectuer mon voyage à la recherche d'un domicile si je n'ai pas encore vendu ma résidence?

Les membres sont responsables de coordonner un déménagement porte-à-porte. Sans une date de départ connue à l'origine, cela peut s'avérer difficile. BGRS recommande normalement que votre maison soit vendue avant d'effectuer votre VRD, mais la décision d'effectuer le VRD incombe à votre employeur, qui signera une demande de VRD/VID vous accordant l'autorisation pour le voyage. La demande de VRD/VID peut être obtenue auprès de votre conseiller une fois qu'il a fourni des commentaires et signé le formulaire.

Que faire si je ne peux pas vendre ma résidence?

Des indemnités de réinstallation sont prévues pour aider à la charge financière de double résidence. Votre conseiller discutera avec vous des indemnités pour l'occupation temporaire de deux résidences et passera vos options en revue afin que vous puissiez choisir la meilleure option pour vous et votre famille.

Quelle est la prochaine étape une fois que j'ai vendu ma résidence actuelle?

Informez votre conseiller que vous avez vendu votre résidence et si vous avez besoin d'un voyage à la recherche d'un domicile et/ou d'inspection à destination pour trouver une résidence de remplacement.

Puis-je effectuer mon VRD ou mon VID en voiture même s'il serait plus rapide pour moi de prendre l'avion?

Des options sont peut-être prévues dans la politique de réinstallation de votre employeur permettant une certaine flexibilité avec le moyen de transport pour le VRD ou le VID. Veuillez en discuter avec votre conseiller.

Qu'arrive-t-il si j'effectue un voyage à la recherche d'un domicile et que je ne trouve pas d'endroit où vivre?

Si votre VRD échoue, vous devriez commencer à formuler un «Plan B», sachant que votre employeur s'attend éventuellement à ce que vous déménagiez. Discutez de vos options avec votre conseiller pour vous permettre de déterminer le meilleur plan d'action pour vous et votre famille.

Que faire si mon plan était d'acheter, mais que je finis par louer? Serais-je pénalisé?

L'objectif est de vous procurer une résidence. Votre employeur et BGRS sont conscients que les intentions peuvent changer au cours de la réinstallation. Si vous changez vos intentions, vous êtes invités à consulter la politique de votre employeur et à discuter de ces changements avec votre conseiller afin de minimiser tout impact financier.

Qu'arrive-t-il si je choisis de recourir aux services d'un agent en recherche de logement mais que je trouve le logement par moi-même?

Si vous avez demandé les services d'un agent en recherche de logement, vous êtes responsable de vous présenter au rendez-vous à la date fixée avec l'agent car vous serez responsable des frais d'annulation ce qui n'est pas remboursable d'aucune enveloppe de financement.

Que faire si j'ai obtenu une nouvelle résidence, mais que je n'ai pas encore vendue l'ancienne ?

Des indemnités de réinstallation sont en place pour aider à la charge financière suite à l'occupation temporaire de deux résidences. Votre conseiller discutera avec vous des prestations d'aide pour l'occupation temporaire de deux résidences et passera vos options en revue afin que vous puissiez choisir la meilleure l'option pour vous et votre famille.

Comment puis-je obtenir une avance et combien de temps cela prend-il?

Les demandes d'avance sont présentées par le biais de votre site Web protégé. BGRS traitera la demande dans les 3 à 5 jours ouvrables. Veuillez noter que votre employeur n'autorisera pas d'avance pour un voyage plus de 21 jours avant le premier jour de voyage.

Qu'arrive t-il si j'achète un nouveau véhicule ou que je vends un véhicule avant de déménager ?

Si vous achetez un véhicule avant de vous réinstaller, veuillez fournir à BGRS le nouveau numéro de plaque d'immatriculation afin d'actualiser votre profil et de mettre de côté des fonds pour son expédition à destination. De même, si vous vendez un véhicule, car il ne sera plus nécessaire que votre conseiller réserve des fonds pour l'expédition de ce véhicule.

Comment le kilométrage pour le voyage est-il calculé?

Le kilométrage autorisé pour le voyage est calculé en fonction du code postal de l'ancien et du nouveau lieu de service en utilisant ProMiles, le logiciel approuvé par le Conseil du Trésor.

Lors d'un voyage à mon nouveau lieu de service, puis-je rester avec des membres de ma famille plutôt que de rester à l'hôtel?

Oui, et vous pouvez demander l'indemnité d'hébergement non commercial lors de votre séjour avec des amis ou la famille pendant votre réinstallation.

Dois-je rester dans un endroit différent chaque nuit de voyage autorisée?

Les membres des FC ont droit à un jour civil :

- pour les voyages de 500 km ou moins;
- pour chaque tranche de 500 km parcourus;
- lorsque la distance pour le dernier jour du voyage est plus que 500 km ou moins que 600 km.

Il n'est pas nécessaire de rester dans un endroit différent chaque nuit, mais le maximum de jours de voyage autorisé ne doit pas être dépassé.

Puis-je prendre des vacances au cours de mon voyage à mon nouveau lieu de service?

Bien que certaines personnes prennent des vacances pendant une réinstallation, il serait préférable de se référer à la politique de votre employeur et de discuter de vos intentions avec votre conseiller, car votre décision peut influencer sur les prestations si certains critères de réinstallation ne sont pas remplis.

Qu'arrive-t-il si je suis en attente que ma maison soit construite? Où iront mes meubles et effets?

Vos meubles et effets seront probablement placés en entreposage pendant que vous attendez que votre maison soit construite. Il se peut que le coût de l'entreposage ne soit pas couvert par le programme de réinstallation de votre employeur. Veuillez informer votre conseiller de votre situation particulière afin de déterminer si les coûts d'entreposage sont couverts.

Que faire si mes meubles arrivent avant moi?

Si vos meubles arrivent avant vous, ils peuvent être placés en entreposage à court terme jusqu'à votre arrivée, ou ils peuvent rester sur le camion de déménagement, selon ce que décide l'entreprise de déménagement. Vous devriez discuter de cette possibilité avec le personnel du bureau des mouvements de la base. Veuillez noter que l'intention est que vos meubles soient livrés à votre arrivée pour permettre un déménagement porte-à-porte.

Comment puis-je me faire rembourser pour mes frais de réinstallation?

Veuillez remplir un Sommaire détaillé des dépenses (rapport de dépenses) pour les frais que vous souhaitez réclamer. Imprimez-le et acheminez-le à votre conseiller pour traitement, accompagné des reçus originaux. La demande de remboursement vous sera ensuite transmise pour signature et les fonds seront déposés dans votre compte bancaire de 3 à 5 jours ouvrables après la réception de votre réclamation signée.

Puis-je soumettre d'autres reçus même si j'ai déjà rempli ma réclamation pour le voyage final?

Vous pouvez soumettre une autre réclamation pour vos frais de réinstallation admissibles conformément aux délais prescrits dans la politique de votre employeur.

Qu'arrive-t-il si j'obtiens une promotion pendant ma réinstallation?

Si vous êtes promu avant la date de votre changement d'effectif, il est important pour vous de fournir à BGRS un guide salarial à jour, le formulaire d'indemnité d'affectation et un exemplaire de votre message de promotion. En retour, nous mettrons à jour votre indemnité d'affectation et augmenteront les

fonds personnalisés disponibles pour votre réinstallation. Les promotions en vigueur après la date du changement d'effectif n'affectent pas l'indemnité d'affectation.

Y a-t-il quelqu'un à qui je puisse m'adresser à l'extérieur de BGRS si j'ai des problèmes avec ma réinstallation?

Le coordonnateur en réinstallation des FC est un militaire chargé d'agir comme agent de liaison entre vous, BGRS et le Directeur rémunération et avantages sociaux administration (DRASA). Veuillez contacter votre coordonnateur en réinstallation des FC, si vous rencontrez des problèmes qui nécessitent une attention à l'extérieur de BGRS.

Quand ma réinstallation se termine-t-elle?

Si vous n'avez plus rien à réclamer, que vous avez utilisé toutes les indemnités de réinstallation admissibles et reçu le paiement de tous les fonds restants dans votre enveloppe personnalisée, votre réinstallation sera considérée comme terminée et votre dossier sera prêt pour la réconciliation.

Si vous envisagez d'acheter une maison conformément aux délais prescrits dans la politique de votre employeur, votre réinstallation sera considérée comme terminée, mais votre dossier restera disponible pour l'administration des futures indemnités. Votre conseiller vous apportera une aide supplémentaire lorsque vous serez prêt à acheter.

J'ai téléchargé des documents, mais je ne peux pas les consulter dans mon dossier.

Les documents téléchargés doivent être examinés et acceptés par votre conseiller afin d'être consultés sur le site Web protégé. Au moment où les documents sont téléchargés, votre conseiller est informé que les documents sont en attente d'examen.